

Besoin d'une RÉVISION DE NOTE?

Si vous pensez qu'un de vos enseignantes ou enseignants a mal évalué un de vos travaux ou examens, vous avez le droit de demander une révision de votre note.

- 1- Venez d'abord rencontrer votre représentant à l'AGECR, au local B-304.
- 2- Il faut d'abord vous assurer d'être en désaccord avec votre enseignant sur un point en particulier de votre examen ou travail. L'objet de la révision de note peut être une des suivantes :
 - Concordance entre la matière enseignée et l'évaluation.
 - Conformité aux dispositions du plan de cours en matière d'évaluation.
 - Respect des critères de correction annoncés à l'avance.
 - Précision et application des critères.
 - Degré de difficulté en fonction de la compétence à évaluer.
 - Contexte de passation.
- 3- Vous devez ensuite rencontrer votre enseignante ou enseignant pour lui faire part de votre décision de demander une révision de votre note. C'est aussi le moment de discuter de la note et ainsi de bien définir l'objet de la révision.
- 4- S'il n'y a pas d'entente possible entre vous et votre enseignante ou enseignant, la demande formelle de révision de note peut être faite. vous devez obligatoirement informer votre enseignante ou enseignant de la démarche entreprise.
- 5- Vous avez cinq (5) jours suivant la réception de la note pour demander une révision.
- 6- Votre note finale pour un cours (sommation de toutes les évaluations de la session) ne peut faire l'objet d'une révision de note.
- 7- Vous devez ensuite vous rendre au registrariat au local D-138, pour remplir le formulaire de demande de révision de note.
- 8- Le responsable du comité de révision de note du département concerné vous convoquera pour une rencontre avec le comité par Omnivox.
- 9- Il est fortement recommandé d'être accompagné d'un représentant de l'AGECR lors de la rencontre avec le comité.
- 10- Le résultat vous sera ensuite transmis par écrit.
- 11- Il est possible que la note soit révisée à la hausse, à la baisse, où qu'elle demeure la même.



Pour toute question, si vous avez des problèmes avec un enseignant ou pour faire réviser une note, contactez le délégué à la pédagogie, au local B-304